

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

30 OCTOBRE 2009

**4^{ème} REUNION REGIONALE DE L'ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE : AFRIQUE DE
L'OUEST**

28 – 30 OCTOBRE 2009

CENTRE DE CONFERENCE « SAMBENE OUSMANE »

OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

COMMUNIQUE FINAL

Site web de l'Assemblée parlementaire paritaire :

<http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp>

Introduction

Les membres de l'Assemblée parlementaire paritaire (APP ACP-UE) de la région Afrique de l'Ouest du Groupe ACP et leurs homologues du Parlement européen se sont réunis à Ouagadougou (Burkina Faso) les 28 et 29 octobre 2009 sous la coprésidence des Coprésidents Wilkie Rasmusen et Louis Michel.

La séance inaugurale de la réunion, tenue en présence du Premier ministre du Burkina Faso, M. Tertius Zengo, a été ponctuée par des allocutions des Coprésidents, de M. Achille Tapsoba, membre du Parlement du Burkina Faso et Président du Comité d'organisation et du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, M. Roch Marc Christian Kaboré, qui a procédé à l'ouverture solennelle de la réunion. Les membres ont notamment discuté des aspects développementaux, commerciaux et institutionnels de l'Accord de partenariat UE-Afrique de l'Ouest, de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest, des crises alimentaire et financière, du changement climatique et de son impact sur la région, de la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, de la stabilité politique et de la sécurité dans la région.

Intégration régionale

Les membres ont examiné le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et l'implication des parlementaires dans ce processus. Les membres ont été informés des différents niveaux d'intégration dans la région, notamment la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui porte sur l'intégration économique et politique, et l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) qui est une union monétaire.

Les membres se sont déclarés préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre au plan national d'un grand nombre de protocoles régionaux en raison du manque de volonté politique et de l'absence de mécanismes de sanction pour non-application de certains protocoles.

Les membres ont souligné l'importance du contrôle parlementaire sur le processus d'intégration, et ont précisé que des objectifs clairs devaient être définis dans des feuilles de routes. Ils considèrent que pour être capables de remplir efficacement leur tâche de contrôle et de jouer un rôle actif dans la prise de décision, le Parlement de la CEDEAO devrait exercer le pouvoir législatif et obtenir son autonomie financière.

Ils ont en outre souligné que l'un des principaux défis de la région est la consolidation de la paix, de la stabilité et de la bonne gouvernance sans laquelle les programmes et protocoles régionaux de développement ne peuvent être efficacement mis en œuvre au plan national.

Relations avec l'UE : les APE et le document de stratégie régionale

Un survol des négociations en cours de l'APE UE-Afrique de l'Ouest et des principaux sujets de préoccupation qui s'y rattachent a été fait par la Commission de

la CEDEAO. Il en ressort qu'en dépit des retards accusés par la signature de l'accord, des progrès sensibles ont été enregistrés dans les négociations. Des divergences, que l'on retrouve dans toutes les régions où les négociations ne sont pas clôturées, subsistent encore, notamment sur l'accès au marché (étendue et durée de la période de libéralisation), les règles d'origine et la clause de la nation la plus favorisée.

La négociation portant sur la dimension développement de l'APE ouest-africain se fait dans le cadre du Programme de l'APE pour le développement (PAPED). La CEDEAO considère que cette dimension doit être inscrite dans un protocole ayant force obligatoire à annexer à l'Accord. Les membres sont d'avis que l'appui au PAPED ne devrait pas être prélevé sur le Fonds européen de développement et devrait être financé par des fonds additionnels. En ce qui concerne l'aide au commerce, les membres exhortent les Etats membres de tenir leurs engagements.

Les membres considèrent que les critères développementaux et l'évaluation de l'impact des APE sur les économies des pays ouest-africains sont des éléments essentiels pour le suivi futur des APE.

Les parlementaires nationaux ouest-africains recommandent vivement l'organisation de débats parlementaires sur les APE. Par ailleurs ils encourageront la discussion avec la société civile et le secteur privé.

En ce qui concerne les organes parlementaires prévus pour le suivi des APE, les membres estiment qu'ils devraient être constitués à partir de l'Assemblée parlementaire paritaire. Le risque de voir la cohésion du Groupe ACP et de l'APP mise en péril par la coexistence d'organes parlementaires parallèles a été relevé, d'où la nécessité d'une approche ACP-UE cohérente et unifiée pour la surveillance de la mise en œuvre des APE.

Les membres ont également insisté sur le fait que les parlements des pays bénéficiaires devraient mieux suivre la programmation et la mise en œuvre du FED.

En raison de l'importance du secteur agricole comme moyen de subsistance pour les populations, l'agriculture devrait être un domaine prioritaire, particulièrement après la crise alimentaire. Les députés ont rappelé l'Accord de Maputo au terme duquel les Etats africains se sont engagés à consacrer au moins 10% de leur budget au secteur agricole. La révision à mi-parcours des stratégies régionales et nationales, sous le 10^{ème} FED, est une bonne opportunité pour changer les domaines prioritaires afin de se concentrer sur l'agriculture durable et le changement climatique.

Stabilité politique et sécurité

Les membres ont noté que l'Afrique de l'Ouest, à quelques exceptions, est une région marquée par l'instabilité politique et l'insécurité et que, tout en ayant un caractère interne, celles-ci ont souvent tendance à déborder vers les pays voisins. Des progrès ont certes été constatés dans certains pays au cours de la dernière décennie, mais il y a lieu de s'inquiéter du fait que la démocratie perd du terrain dans certains autres. Les

membres dénoncent les violences politiques qui ont abouti à l'assassinat du Président de la République et du Chef d'Etat Major Général des Armées en Guinée Bissau. Ils ont pris acte de l'organisation d'élections libres et transparentes ayant permis de mettre en place les institutions démocratiques. Les membres ont exprimé le souhait de voir les élections programmées en Côte d'Ivoire constituer un pas vers la consolidation de la démocratie.

En ce qui concerne la Guinée, les membres ont fermement condamné les violences du 28 septembre, demandent qu'une enquête établisse les responsabilités et que les auteurs soient traduits en justice. Ils appellent également à la tenue d'élections sans la participation des membres du CNDD. En outre, ils apportent leur soutien à la médiation du Président Blaise Compaoré.

Sur le Niger, les membres soutiennent pleinement les déclarations du Sommet de la CEDEAO et du Conseil de l'UE.

Les membres ont noté que lorsque des élections sont émaillées d'irrégularités et de violence, elles risquent de compromettre le développement et la consolidation de la démocratie, de mettre en péril l'unité nationale et d'influer négativement sur l'économie, notamment en décourageant les investisseurs locaux et étrangers.

S'il est entendu que les missions d'observation électorale contribuent à une plus grande confiance dans les résultats électoraux, il est néanmoins nécessaire de définir des critères cohérents et universels en matière d'observation des élections. A cet égard, les membres ont estimé qu'en tant qu'organe conjoint ACP-UE, l'APP doit jouer un rôle plus important et plus actif dans l'observation électorale. Par ailleurs, les membres recommandent que toutes les conditions d'une élection libre et loyale soient remplies pendant tout le processus, c'est-à-dire avant, pendant et après. A cet effet, ils ont souligné l'importance d'un système judiciaire fiable, d'un accès pluraliste aux médias, d'une commission électorale indépendante, et de campagnes citoyennes pour la démocratie, etc.

L'Union africaine et la CEDEAO ont été saluées pour avoir mis en place des structures pour le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Ces structures doivent cependant être proactives et mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et les systèmes d'alerte précoce, ainsi que sur les mécanismes propres à assurer le respect des protocoles de la CEDEAO en la matière par les Etats membres.

Lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue

Le trafic de drogue et le crime organisé ont été reconnus comme faisant partie des nouvelles menaces contre la sécurité dans la région. Certains pays africains sont devenus d'importants points de transit pour la cocaïne en provenance d'Amérique latine et destinée à l'Europe. Les organisations criminelles sont aussi actives dans le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains. De même, les membres se sont inquiétés grandement de la situation qui prévaut dans la zone sahélo-saharienne, du

fait de l'émergence d'activités de nature terroriste liées au trafic d'armes et de drogue. Le crime organisé s'est globalisé, ainsi la collaboration entre les forces de sécurité devrait être transfrontalière, non seulement en Afrique de l'Ouest mais aussi entre l'Union européenne et l'Afrique. Les membres ont félicité la CEDEAO pour ses instruments de coopération dans ce domaine mais ont souligné l'importance de leur mise en œuvre au niveau national.

Crises alimentaire, financière et sociale

Il est clair que les crises alimentaire, financière et sociale ont annihilé les gains des années précédentes en termes de croissance et de réformes entreprises. Les femmes et les enfants sont les plus touchés et devraient bénéficier de politiques ciblées. Les crises compromettent les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De ce fait, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre ces objectifs en 2015. L'impact de ces crises a été ressenti différemment selon les pays.

Les membres ont exprimé l'exigence d'une véritable régulation internationale des systèmes financiers ; d'augmenter les investissements dans les infrastructures, notamment dans l'agriculture ; sur la mise en place de mécanismes de sécurité sociale pour protéger les plus pauvres et les plus vulnérables ; de promouvoir l'intégration régionale et le commerce Sud-Sud ; et d'apporter des ressources additionnelles pour aider les pays affectés à faire face aux conséquences des crises. Les participants saluent l'aide rapide et efficace de la Communauté européenne et des Etats membres en réponse à ces crises.

Changement climatique

Les membres ont rappelé que l'Afrique de l'Ouest est l'une des régions du monde les plus vulnérables au changement climatique et à la désertification. La réduction et la détérioration des terres arables compromettent gravement la sécurité alimentaire et la rareté des ressources naturelles (y compris l'eau et les terres). Ces éléments sont, ou peuvent devenir, une cause importante de conflits. Il est indispensable pour relever tous ces défis d'assurer à travers l'appui financier de la communauté internationale le curage et la protection des fleuves de la région (Niger, Sénégal, Volta, Mano, le Lac Tchad, les lagunes ivoiriennes...).

Etant donné que les pays africains ne sont pas à l'origine du changement climatique mais qu'ils sont parmi les premières victimes, les membres rappellent dès lors que des fonds additionnels conséquents doivent être mis à la disposition de la lutte contre le changement climatique par les bailleurs de fonds.

Les membres ont souligné la nécessité de la solidarité internationale avec l'Afrique en assurant un soutien financier supplémentaire et des transferts de technologies, notamment dans le domaine de l'énergie solaire, vers les pays en développement. Les pays d'Afrique de l'Ouest devraient aussi tirer les leçons des erreurs passées des pays

développés et s'engager à promouvoir le développement durable. L'apprentissage du respect de l'environnement et la prise de conscience des jeunes sont cruciaux pour changer les pratiques actuelles peu respectueuses de l'environnement.

En vue de la conférence de Copenhague sur le changement climatique, il est fondamental que l'Afrique parle d'une seule voix afin que ses intérêts soient pris en compte. En outre, l'Afrique et l'UE devraient travailler ensemble pour obtenir un accord ambitieux à Copenhague.

Les membres ont exprimé leur gratitude au Gouvernement et au Parlement du Burkina Faso pour avoir facilité la tenue de la Quatrième réunion régionale de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en Afrique de l'Ouest. Ils ont noté avec satisfaction sa parfaite organisation, et se sont félicités de la réussite de ses travaux.

En conclusion, les membres ont invité les Co-présidents à présenter les conclusions de cette réunion régionale à la prochaine réunion du Bureau et à l'occasion de la 18^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire prévue à Luanda et à les communiquer à la Commission européenne, au Secrétariat de la CEDEAO et de l'UEMOA, au Parlement européen, à l'Assemblée parlementaire ACP, au Parlement panafricain, aux Gouvernements et aux Parlements nationaux d'Afrique de l'Ouest et des Etats membres de l'UE.